



VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 1 ^{er} avril 2025	
Publication site internet : Le 14 avril 2025	

Délibération n°27 – DE.2025-046

Rénovation et requalification de l'ancienne école maternelle du Chef-Lieu – Demandes de subventions

Rapporteur : M. Jamel BOUCHEHAM

La Commune souhaite procéder à des travaux de rénovation et de requalification de l'ancienne école maternelle du Chef-Lieu afin d'y installer, notamment, certains services du centre socioculturel ainsi que des activités périscolaires.

Aujourd'hui, il convient de réaliser une réhabilitation globale du bâtiment comprenant en particulier, une rénovation thermique ambitieuse, sa mise aux normes et mise en accessibilité afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et son adaptation aux nouvelles attentes et besoins des futurs usagers. Ce bâtiment sera intégré au pôle de services présents au Chef-Lieu.

Les travaux sont estimés à 878 136 € et devraient débuter en avril 2025, pour s'achever à la fin de l'année 2025.

Il convient de solliciter auprès de l'État, au titre du Fonds Vert, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles pour les travaux de rénovation et de requalification de l'ancienne école maternelle du Chef-Lieu.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation et de requalification de l'ancienne école maternelle du Chef-Lieu tel que présenté ci-avant ;**
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à solliciter, auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental, ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles ;**
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr